

N° 22344. CONVENTION (N° 154) CONCERNANT LA PROMOTION DE LA NÉ-
GOCIATION COLLECTIVE. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-
SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 19 JUIN 1981¹

RATIFICATION

*Instrument enregistré auprès du Directeur général du Bureau international du Tra-
vail le :*

4 février 1986

ZAMBIE

(Avec effet au 4 février 1987.)

*Les déclarations certifiées ont été enregistrées par l'Organisation internationale du
Travail le 18 mars 1986.*

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1331, p. 267, et annexe A des volumes 1344, 1403 et 1409.